

## Approbation de budgets de l'Inami : décryptage (interview Jean-Noël Godin)

Actualité

**BRUXELLES 11/07-** L'Inami vient d'approuver plusieurs mesures importantes pour les médecins généralistes : le New Deal et le financement des coopérations fonctionnelles. Il a également décidé de créer un groupe de travail qui a pour mission d'affecter le budget de 16,5 millions d'euros destiné au soutien pour les pratiques de MG. Le point avec Jean-Noël Godin, directeur du GBO.



« Trois mesures importantes concernant les généralistes ont été décidées lors des dernières réunions médico-mut et validées ce lundi 10 juillet par le Comité de l'assurance de l'INAMI. Il y a tout d'abord le New Deal, dont le budget prévu est de 23 millions, ensuite le financement des futures coopérations fonctionnelles ce qui aura pour conséquence de majorer l'actuel budget des postes de garde de 22 millions, pour le porter à 58 millions d'euros et enfin l'affectation du budget de soutien à la pratique de MG d'un montant de 16,5 millions d'euros. Pour ce dernier, un groupe de travail sera créé et aura pour mission de définir son attribution », détaille Jean-Noël Godin.

Le financement des coopérations fonctionnelles a été approuvé le 3 juillet dernier avec une augmentation de 22 millions. Il sera effectif en 2025. L'augmentation sera bénéfique essentiellement aux postes de garde situés en Wallonie mais aussi à Bruxelles. Cependant, des critiques ont été entendues.

« Tous les syndicats médicaux ont adopté le texte », affirme Jean Noël Godin, « mais ce qui pose encore un problème », explique-t-il, « c'est la question du personnel administratif, et le financement d'un coordinateur médical. Nous étions d'ailleurs en phase avec l'Absym Wallonie à ce sujet. »

Il a été promis que la rétribution d'un médecin coordinateur serait examinée dans le cadre des négociations qui débiteront en septembre en vue du prochain accord médico-mut. Ce poste sera financé par les honoraires médicaux et non pas par le financement des coopérations fonctionnelles.

« Par ailleurs, le ministre Vandembroucke a répété une promesse : lors du prochain accord Medicomut, il y aura une révision totale des rétributions octroyées aux médecins dans le cadre des gardes, avec d'une part des honoraires de disponibilités et d'autre part des honoraires payés pendant les gardes », ajoute-t-il.

En outre, le GBO/Cartel a introduit l'idée d'un honoraire de récupération pour les médecins qui ont passé toute une nuit dans un poste de garde. « C'est une question de santé publique et de qualité des soins », soutient Jean-Noël Godin. « Les médecins doivent se reposer et donc cela veut dire qu'ils ne prestent pas pendant ce temps. »

« Si des critiques ont été émises de la part de certains membres de l'Absym, n'oublions pas que ce qui a été voté, y compris par l'Absym, c'est un projet d'arrêté de financement des coopérations fonctionnelles, qui est tout à fait différent des problèmes du 1733 et du tri de garde durant la nuit noire », précise-t-il.

« Cependant, le ministre a promis que les coopérations fonctionnelles ne verraient pas le jour avant le 1er janvier 2025 et qu'elles ne débuteraient que si toute la problématique du 1733 était résolue et qu'il était opérationnel sur toute la Belgique », explique-t-il. « Or c'est loin d'être le cas. Les grandes villes comme Bruxelles ou Charleroi par exemple ne sont même pas reliées au 1733 pour des motifs techniques, n'étant pas capables d'assumer des territoires aussi peuplés. Le 1733 est donc la condition sine qua non pour que les coopérations fonctionnelles puissent démarrer en 2025 », résume Jean-Noël Godin.

Les grandes discussions sont portées maintenant sur le 1733 et sur les déceptions dans certaines régions de Wallonie. « Elles font l'objet de réunions non pas à l'Inami mais au SPF santé publique avec du personnel qui émerge du SPF intérieur, soit le même personnel que pour le 112 », précise-t-il. « Un groupe de travail est prévu pour le 1733 auquel les syndicats ne participeront pas mais bien le président du cercle wallon des médecins généralistes, le Dr Guy Delrée et deux autres MG, l'un provenant de la région relevant du centre de tri de la zone d'Arlon, et l'autre de la région relevant de la centrale de Mons », détaille-t-il.

### **16,5 millions destinés au soutien de la pratique de la MG**

« On attendait des propositions des partenaires pour voir comment sera attribué ce budget, mais celles-ci ne sont venues que du Cartel », explique le directeur du GBO. « Etant donné que nous étions les seuls à donner des propositions, il a été décidé de créer un groupe de

travail dont les travaux débiteront début septembre et qui aura pour mission d'attribuer ces 16,5 millions de soutien à la pratique de Médecine générale », conclut Jean-Noël Godin.

Carole Stavart • Mediquality

---

11/07/2023

## Vous désirez rester au courant des dernières informations médicales ?

Sélectionnez les contenus de MediQuality qui vous intéressent et inscrivez-vous gratuitement aux autres newsletters.

Découvrez l'ensemble de nos newsletters

